

# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2022 - 20h30

## **Dispositif « Petites villes de demain » : intervention d'Aurore Cheminade, cheffe de projet pour Lezay**

Après s'être présentée, Aurore Cheminade rappelle l'objectif de ce dispositif qu'est la redynamisation des bourgs ruraux, et l'historique de la démarche, avec la signature d'une convention en 2021 actant l'intégration de Lezay dans ce dispositif.

Grace à ce dernier, les chefs de projet (2 au niveau de Mellois en Poitou pour 5 bourgs ciblés) vont bénéficier de formations et de la présence ponctuelle d'intervenants extérieurs (ex : CEREMA). A ce titre une étude « Shop'in » est en cours et vise à diagnostiquer l'impact de la crise covid au niveau des commerces de proximité. La restitution de cette étude est attendue pour septembre.

Un marché public relatif à la réalisation d'une étude de redynamisation du bourg de Lezay, est en cours actuellement. Il en est à la phase d'appel d'offres. Par la suite, en 2023, un document-cadre, la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT), sera établi, et les différents projets communaux intégrés. Ils devront présenter une cohérence, une harmonie. De plus, ils devront respecter les différentes stratégies et politiques des différents partenaires, qu'ils soient financeurs ou non, tels que l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de communes : différentes attentes au niveau des commerces, de l'habitat, des espaces public, de la place de la nature au sein des bourgs, de la gestion de l'eau, de la protection des terres agricoles, etc.

Grace à cette ORT, des propositions de projets : les fiches-actions, seront établies et chiffrées et pourront bénéficier de subventions bonifiées.

Ce même document-cadre pourra également être utilisé comme outil de communication auprès de futurs professionnels souhaitant s'implanter sur la commune.

En novembre : présentation au comité de pilotage des scénarios de revitalisation. Ensuite une douzaine de fiches-actions seront élaborées et chiffrées. Toutes n'auront pas la même portée, ni le même coût. Certains travaux pourront même être réalisés en régie municipale.

Il est d'ores et déjà prévu une présentation du projet en réunion publique en 2022.

### **Documents budgétaires revalidés :**

La Préfecture a relevé que 398 € n'ont pas été dépensés alors qu'ils apparaissent au compte administratif 2021. Il convient donc de rectifier ce document. Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition. L'affectation de résultat et le budget primitif étant également impactés par ces 398€, le conseil valide également le nouveau budget primitif, dont la section de fonctionnement est augmentée de cette même somme.

### **« Mellois en Poitou » : convention pour la mutualisation des formations**

Afin de répondre aux besoins des agents et de favoriser la mise en place de formations répondant aux besoins de notre territoire, Mellois en Poitou propose de recenser les besoins des communes du territoire pour développer la culture de la formation et son bon usage pour une meilleure qualité du service public.

Notre EPCI sollicitera les besoins des communes pour les formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, et par des prestataires extérieurs (avec mutualisation des coûts).

Le conseil autorise la signature de la convention d'une durée de 3 ans : du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

### **Office des sports et des associations du Pays Mellois : demande de subvention exceptionnelle**

A l'occasion de l'opération CAP JO 2024, l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois (OSAPAM) organise la 1<sup>ère</sup> journée olympique le jeudi 2 juin 2022. La manifestation est proposée aux élèves des écoles primaires du territoire, scolarisés du CE1 au CM2, dans la perspective de la célébration des JO de Paris en juillet 2024.

Pour Lezay, 114 enfants sont concernés pour participer à une rencontre sportive, le 2 juin, à Melle.

A cette occasion, le conseil accepte de participer financièrement à l'organisation de cette manifestation par l'octroi de 4 € par enfant (de Lezay), ce qui correspond à une subvention pour l'OSAPAM de 456 €.

### **Questions diverses :**

- ❖ Inventaire des zones humides : Jacqueline Quintard-Melouki est nommée élue référente du groupe de travail qui va être constitué d'environ 10 acteurs (élus +habitants) ayant une connaissance avérée du territoire (agriculteurs, chasseurs, randonneurs, etc.) Une réunion de travail est organisée le 3 mai prochain.
- ❖ Proposition d'une entreprise afin de prévenir la population par notification (après téléchargement d'un l'application sur leur smartphone) en cas d'urgence (risque météorologique, grève dans les écoles, etc). La population sélectionnera les thèmes pour lesquels elle souhaite être alertée. Devis Citykomi : 1 302 €TTC la 1<sup>ère</sup> année, puis 714 €TTC/an les années suivantes.
- ❖ Abonnement SACEM : plutôt que de régler au coup par coup les frais de Sacem liés aux opérations festives de la commune, le conseil décide de souscrire un abonnement annuel qui inclura le 14 juillet, Lezay en FêteS, les animations estivales des vendredis au parc, la sonorisation du marché, etc.). Coût : 205,64 €/an
- ❖ DIA : aucune préemption pour les projets de cessions présentés.
- ❖ Agenda :
  - Elections présidentielles, le 21 avril, de 8h à 19h
  - Réunion d'adjoints : 27 avril
  - Réunion préparatoire au festival d'Em'Bekele : 7 mai
  - Réunion de la commission communication : 10 mai
  - Conseil municipal : 18 mai
  - Festival d'Em'Bekele : 9 et 10 juillet
  - Pays d'art et d'histoire : visite du marché : 9 aout
  - Conseil municipal : le 13 avril

Fin de conseil : 23h